

PROTECTION SOCIALE

SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

Liste des agents de contrôle ayant reçu l'autorisation provisoire d'exercer ou l'agrément en application des dispositions de l'arrêté du 18 décembre 2006 modifiant l'arrêté du 30 juillet 2004 fixant les conditions d'agrément des agents des organismes de sécurité sociale chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale, visés aux articles L. 216-6 et L. 243-9 du code de la sécurité sociale

NOR : SASS0930873K

Sont agréées ou bénéficient d'une autorisation provisoire d'exercer les personnes suivantes :

AUTORISATION PROVISOIRE		AGRÉMENT	
KERLOCH Christian	CPAM Quimper	BARROIS Stéphan	CPAM Béziers
		BOUDET Jacky	CPAM Chartres
		BROSSARD Martine	CPAM Moulins
		CATALFO Christine	CPAM Marseille
		CHOCARD Thomas	CPAM Orléans
		DUVAL Philippe	CPAM Reims
		FLORET Raymonde	CPAM Marseille
		LOYEZ Gilles	CPAM Arras
		OUHOUD Mohamed	CPAM Lyon
		PERRIER Denise	CPAM Marseille
		POISSON Isabelle	CPAM La Rochelle
		TOINET Gilles	CPAM Bordeaux